

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
9 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (23) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :**

Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Corinne LETEROUIN  
 Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE  
 Gérard PASTOR a donné pouvoir à François CABY  
 Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
 Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET

**ABSENT EXCUSE (1) :** LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2024

Date d'affichage : 02/12/2024

Grégory de la Chapelle a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue exécutoire**  
 Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 13-12-2024  
 Et publication le : 13-12-2024  
 Le Maire,



**Subvention – Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes – Réhabilitation et extension de la mairie & réaménagement de ses abords**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la Commune de Saint-Jorioz a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie et de réaménagement de ses abords ;

**Considérant** l'aide financière pouvant être attribuée par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ;

**Considérant** que le coût estimatif de l'opération est le suivant :

Objet	Montant estimatif des dépenses HT
Acquisition foncière	- €
Maitrise d'œuvre	664 049.08 €
Travaux	4 331 452.86 €
Autres (diagnostics, sps, CT, publication, etc.)	70 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 065 501.94 €</b>



Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Recettes	Montant HT	%	Observations
<b>DEPARTEMENT</b>			
CDAS	400 000.00 €	7.90%	Demande à venir
Amende de police	- €	0.00%	
<b>REGION</b>			
Contrat Région	800 000.00 €	15.79%	Demande à venir
<b>ETAT</b>			
DETR - DSIL	200 000.00 €	3.95%	
<b>UNION EUROPEENNE</b>			
<b>AUTRES FINANCEURS PUBLICS</b>			
SYANE			
ADEME via GRAND ANNECY	50 000.00 €	0.99%	Demande à venir (contrat chaleur renouvelable)
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 450 000.00 €</b>	<b>28.63%</b>	
Emprunt	- €	0.00%	
Fonds propres	3 615 501.94 €	71.37%	
<b>Sous-total 2</b>	<b>3 615 501.94 €</b>	<b>71.37%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 065 501.94 €</b>	<b>100.00%</b>	

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le lancement de l'opération « Réhabilitation et d'extension de la Mairie & Réaménagement de ses abords » ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à demander un financement auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Grégory de LA CHAPELLE



Le Maire,  
Michel BEAL

